



Fonction publique territoriale

QU'EST-CE QUE L'UNSA TERRITORIAUX

L'UNSA Territoriaux est une Fédération, composante de l'UNSA Fonctionnaire, elle même membre de l'UNSA NATIONAL qui a été créée en 1993 autour de 5 organisations constitutives qui partagent les mêmes valeurs républicaines de laïcité, de démocratie, de solidarité, de liberté, d'humanisme, de justice sociale et de réformisme.

L'UNSA respecte l'identité et les modes de fonctionnement des fédérations et des syndicats qui y adhèrent. Sa constitution obéit au principe d'autonomie des organisations qui la composent. L'UNSA a mis en place des rendez-vous qui permettent à chacun de participer aux grands débats, et par ses votes de fixer les orientations et de prendre les décisions. Le principe même de la démocratie, c'est la base qui décide des grandes orientations de l'UNSA.

L'UNSA témoigne de son profond attachement à la laïcité de la République, à la démocratie, à la défense du service public, au droit à l'emploi, à la fraternité et à la tolérance.

L'autonomie revendiquée

L'UNSA affirme sa totale indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, économiques, des partis politiques, des religions.

La constitution de l'UNSA obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent. L'UNSA respecte l'identité et la spécificité des organisations adhérentes, ainsi que l'indépendance dans leur champ d'activité.

L'UNSA s'interdit toute ingérence à traiter des problèmes qui sont propres à chacune des organisations qui la composent.

Dans l'UNSA chaque organisation syndicale, exerce sa responsabilité dans la plus grande autonomie, et dans le respect de ses statuts

L'UNSA s'est fixé comme objectif de promouvoir un progrès social durable, de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de participer activement à la construction d'une Europe sociale, de défendre l'emploi et le service public. Ni adepte du refus systématique, ni soupçonnée de complaisance, l'UNSA est bien décidée à faire entendre sa voix. Elle privilégie toujours le dialogue et la négociation pour faire aboutir les revendications de ses adhérents et pour faire progresser son projet social pour les salariés.

Avec 370.000 adhérents, l'UNSA constitue ainsi l'une des premières forces syndicales représentée dans les secteurs public.

Sa représentativité est reconnue par les syndicats des autres pays de la Communauté Européenne qui ont accepté son adhésion à la Confédération Européenne des Syndicats (CES).

Le vrai problème des syndicats ce n'est pas de convaincre le patronat c'est de convaincre les travailleurs

L'UNSA TERRITORIAUX

L'UNSA TERRITORIAUX est un syndicat professionnel. Ses adhérents sont issus de la Fonction Publique Territoriale, agents actifs et retraités des collectivités locales et de leurs établissements publics, des OPAC et du CNFPT, ainsi que des fonctionnaires en détachement dans les services publics concédés. Elle accueille en son sein des Fédérations de syndicats de métiers spécifiques. Les salariés de droit privé effectuant des missions de service public peuvent également y adhérer.

L'UNSA TERRITORIAUX a pour but, entre autres :

de défendre les intérêts professionnels, matériels et moraux, tant individuels que collectifs, de ses adhérents, d'assurer la représentation, à l'échelon national et international, des organisations adhérentes, notamment dans les organismes paritaires tels que le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) et dans les Conseils de discipline de recours, **de défendre les droits collectifs de ses adhérents et de leur profession devant les différentes juridictions**, de créer et d'organiser des cours de formation syndicale pour les responsables et les adhérents des organisations membres, de développer la formation professionnelle des agents territoriaux, particulièrement en siégeant au Conseil national d'orientation (CNO) et aux Conseils régionaux d'orientation (CRO), d'éditer des journaux, publications, brochures, circulaires, tracts, affiches et moyens de propagande nécessaires à l'information des adhérents et à la diffusion des buts poursuivis.

L'Autonomie liberté

C'est une organisation qui laisse à chaque structure la liberté de déterminer ses revendications dans son champ de syndicalisation. Ce sont aussi les organisations de base qui déterminent elles-mêmes leur fonctionnement ;

L'Autonomie indépendance

C'est la volonté pour le syndicat de déterminer seul ses revendications, en-dehors de tout esprit partisan, notamment sans l'intervention des partis politiques ou des obédiences religieuses. C'est la possibilité de négocier et de contracter avec tous leurs interlocuteurs.

Pour **L'UNSA TERRITORIAUX** une seule règle : la défense de la Fonction Publique Territoriale et par voie de conséquence des agents qui la composent et uniquement celle là.



Contact : UNSA TERRITORIAUX - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet Cedex. - ☎ 01.48.18.88.36- Fax : 01.48.88.35.

Site : <http://unsaterritoriaux.monsite.wanadoo.fr>

E-mail : territoriaux@unsa.org